

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du 05 janvier 2016**

---

**Date de la convocation :** 29 décembre 2015

**Membres en exercice :** 11 L'an deux mille seize et le cinq janvier, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réunie à la mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.

**Présents :** 9 **Présents :** Christian GUYOT, Alain GARNIER, Gilbert GAUCHÉ, Jean-Marc SALIGOT, Sandrine BLANDIN, Jacques RAFFENEAU, Valentin MONTANET, Fabienne FRESNE, Michel LEYNIAC

**Votants :** 11

**Secrétaire de séance :** Michel LEYNIAC **Représentés :** Sylviane CHABAUD par Jean-Marc SALIGOT, Frédéric BEAUCLAIR par Christian GUYOT

**Excusés :**

**Absents :**

---

**Ordre du jour:**

- Décision modificative budget commune 2015
- Modification du tableau des emplois
- Contrat assurance statutaire du personnel titulaire
- Projet de déclassement de voies intercommunales

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente ses vœux chaleureux au Conseil municipal.  
Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour :

- Rattachement des salaires et charges aux budgets annexes Camping et Assainissement
- Amélioration de la salle des fêtes

\*\*\*\*\*

**Délibération n° : DE\_2016\_001**

**Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,  
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par délibération n° DE\_2013\_064 le 30 septembre 2013, et modifié le 24 novembre 2014, et le 23 décembre 2014.

Le Maire propose à l'assemblée, suite à l'avancement de grade d'un agent :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1ere classe.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**  
**DECIDE d'adopter la création d'emploi ainsi proposée,**  
**MODIFIE le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2016,**

**DEMANDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois soient inscrits au budget 2016.**

**Délibération n° : DE\_2016\_002**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE BP COMMUNE 2015**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires afin d'honorer les prélèvements liés à la fiscalité locale et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
61523	Entretien voies et réseaux	-260.00	
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	222.00	
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	38.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

**Délibération n° : DE\_2016\_003**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE BP COMMUNE 2015**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires pour rembourser deux cautions suite aux départs de deux locataires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	280.00	
2152	Installations de voirie	-280.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**  
**VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

**Délibération n° : DE\_2016\_004**

**Objet : ADHESION CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE PERS CNRACL**  
Suite à la délibération 2015-056 du 27 novembre 2015, qui validait l'adhésion de la commune au contrat d'assurance statutaire proposé par la SOFCAP dans le cadre du contrat de groupe avec le Centre de gestion, le Maire présente une proposition de Groupama reçue le 1er décembre 2015. Les taux sont plus avantageux pour le personnel titulaire (CNRACL), et permettraient de faire des économies de dépenses de fonctionnement, pour les mêmes garanties :  
Taux SOFCAP personnel CNRACL : 6.46%  
Taux Groupama personnel CNRACL : 5.38%  
Aussi le Maire propose de conserver le contrat d'assurance statutaire du personnel non titulaire (IRCANTEC) à la SOFCAP (taux de 1.03% contre 1.14% par Groupama) par l'intermédiaire du contrat de groupe, mais d'adhérer à l'assurance Groupama pour le personnel titulaire (CNRACL).

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**  
**DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance statutaire Groupama pour le personnel titulaire CNRACL pour 4 ans à compter du 1er janvier 2016 au taux de 5.38%,**  
**ANNULE sa délibération 2015-056 pour ce qui concerne la partie adhésion au contrat d'assurance statutaire chez la SOFCAP pour le personnel titulaire CNRACL.**

**Délibération n° : DE\_2016\_005**

**Objet : RATTACHEMENT DE CHARGES AUX BUDGETS ANNEXES**  
Le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis de nombreuses années les salaires et charges de personnel réglées par le budget principal de la commune sont rattachées aux budgets annexes du Camping et de l'Assainissement selon les temps passés par le personnel.  
Ainsi pour le camping, le décompte comprend les charges afférentes aux salaires de l'agent administratif, du gardien durant l'été, et des agents techniques qui font l'entretien.  
Pour l'assainissement, il s'agit des agents techniques et de l'agent administratif qui se charge du secrétariat.  
Les heures sont évaluées chaque année, et le secrétariat établi le décompte en concertation avec le Maire, en fonction des salaires de l'année. Les décomptes annuels donnent lieu à des mandats et titres en fin d'année.  
Le Maire rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets annexes chaque année.

**Le Conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité,**  
**DECIDE de poursuivre le rattachement des salaires et charges aux budgets annexes Camping et Assainissement,**  
**ADOpte le mode de calcul décrit ci-dessus,**  
**CHARGE le Maire d'émettre les mandats et titres correspondants chaque année,**  
**DIT que les crédits sont inscrits aux budgets Camping et Assainissement chaque année.**

**Délibération n° : DE\_2016\_006**

**Objet : PROJET DE CLASSEMENT VOIES COMMUNALES EN VOIES INTERCOMMUNALES**

Le Maire communique au Conseil municipal la correspondance de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan relative à la voirie communautaire.

A la lecture de ce document et de son annexe, il apparaît des modifications importantes dans le projet de classement des voies communales en voirie intercommunale. C'est ainsi que pour la commune de Saint- Père les voies intercommunales :

- entre Nanchèvre et Fontette,
  - entre le bourg et Nanchèvre,
  - entre le bourg et la Grainetterie, dite voie n°7 des Grands jardins,
- seront reversées dans le patrimoine communal.

La Maire rappelle que ces voies sont communautaires depuis la création de la Communauté de Communes du Vézélien et ont déjà fait l'objet de travaux d'aménagement.

Il fait valoir que la voie communale qui va de Saint- Père au hameau de l'Étang (commune de Vézelay) est la voie menant à Fontenay-près-Vézelay, et qu'elle est communale jusqu'à son intersection avec la commune de Vézelay. Elle est par ailleurs l'axe principal de desserte de l'établissement public Girard de Roussillon (commune de Vézelay).

Il rappelle également que la voie desservant Saint- Père à Nanchèvre est la voie naturelle Saint- Père / Domecy-sur-le-Vault, et qu'elle est empruntée par le GR13 sur sa totalité et à ce titre fréquentée et prisée des randonneurs. Un des principaux atouts touristiques du Vézélien réside en son vignoble et cette voie depuis sa jonction avec Fontette est un itinéraire d'accès et de visite du vignoble labellisé et organisé.

En fin il rappelle que dans le cadre de l'opération Grand Site il est important que tous les accès desservant Vézelay et contribuant à guider les touristes, permettant la valorisation des paysages et des ressources locales, bénéficient d'un même statut.

Monsieur GARNIER regrette de n'avoir pas pu se rendre à cette réunion de commission. Il rappelle que le dernier classement de voirie intercommunale comptait 220 km, contre 102 km sur la nouvelle proposition.

**Le Conseil municipal, après discussions, et à l'unanimité :**

**EMET un avis défavorable à la proposition qui lui est faite par la commission voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art de la CCAVM,**

**DEMANDE à ce que les voies concernées restent dans la voirie intercommunale, l'une dans la cadre de la liaison structurante, l'autre en raison de l'attrait touristique.**

**Délibération n° : DE\_2016\_007**

**Objet : AMELIORATION DE LA SALLE DES FETES**

Le Maire rappelle au Conseil municipal les différentes réflexions et projets visant à améliorer les conditions d'accueil de la salle des fêtes attenant au camping. Il s'agit en effet de prévoir une petite extension fermée au droit de la chaufferie pour permettre aux traiteurs, cuisiniers et groupes de bénéficier d'un espace mieux adapté à leurs besoins. Il a été également évoqué de fermer l'auvent situé en façade afin d'offrir un espace protégé, indépendant de la salle elle-même. Cet espace répond à la demande de nombreux groupes qui fréquentent la camping ou les bases de loisirs.

**Le Conseil municipal, après discussions et délibérations, à l'unanimité :**

**VALIDE cette proposition,**

**CHARGE le Maire de présenter un avant-projet, qui après validation sera soumis à permis de construire.**

### **Affaires diverses :**

- Monsieur GARNIER rappelle que les fossés Rue du Colombier entre Monsieur JOURDAIN et la ferme DEFERT doivent être curés, comme le fossé Rue des Pierres du côté de Monsieur GAVINET, il demande que les agents techniques s'en chargent.
- Le Maire rappelle qu'un chantier d'insertion du GRETA a permis de rénover du patrimoine communal l'an passé. Le GRETA propose un nouveau chantier en février pour rénover une cabotte, située aux Clous. Monsieur MONTANET propose plutôt le mur de soutènement du cimetière, mais Le Maire dit que ce n'est pas l'objet de leur formation. Il rappelle que c'est une opération quasi gratuite pour la commune.
- Le Maire informe le Conseil sur le dossier du curage de la lagune, qui fait l'objet d'une concertation avec les différents partenaires. Le processus sera long, et le curage pourrait avoir lieu en été 2017. Le Maire rappelle que la compétence assainissement et eau potable sera normalement transférée à l'intercommunalité au 1er janvier 2018.
- Les travaux du bâtiment aux Fontaines salées avancent bien, la phase d'habillage est en cours. Le lot peinture sera à notre charge. Le lot muséographie a été signifié sans suite, pour faire des économies. Le Maire indique qu'il doit recontacter le SDEY pour programmer les travaux d'électrification.
- Le Maire expose les différents travaux menés par les agents techniques : la réparation de la toiture du local derrière la cours de l'ancienne classe, les prochains travaux seront le démoussage de la toiture de l'église et du logement communal, les branchements eau en plomb à changer, et le réseau d'assainissement rue du Colombier.
- Monsieur RAFFENEAU indique que le concassé sur le trottoir est déjà tassé et serait à compléter. De même la bouche d'égout rue de Marsay est à descendre, pour canaliser l'eau de pluie qui va contre les habitations.
- Le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2016, la redevance imitative est en place pour les ordures ménagères, et que la population doit s'équiper auprès de la CCAVM. Il demande que les conseillers informent la population et fassent remonter tout dysfonctionnement. Monsieur RAFFENEAU rappelle qu'il était prévu des bacs à clés pour que les résidences secondaires déposent leurs sacs rouges, et que des sacs devaient être en dépôt en mairie.
- Monsieur LEYNIAC demande à ce que le parking près de l'église soit fermé aux voitures. Il demande si la maquette de la statue réalisée par Monsieur ROTZER est bientôt prête. Il demande si les vitraux cassés de l'église vont être réparés. Le Maire précise que ces réparations sont prévues dans les deux dernières tranches de travaux, qui sont programmées avec la DRAC pour 2017 ou 2018, avec un financement sur deux exercices.
- Monsieur RAFFENEAU demande si les acacias au-dessus du cimetière vont être bientôt entretenus. Le Maire répond que les agents techniques ont beaucoup à faire, et qu'ils n'ont même pas pris tous leurs congés en 2015.
- Le Maire présente au Conseil un projet de formation pour les employés communaux aux premiers secours, pour 65€ par personne. Cette formation sera particulièrement utile puisque les agents sont en contact avec la population ou les enfants de l'école.

Fin de la séance à 22 heures.

\*\*\*\*\*

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires**

après dépôt en Sous-préfecture le 07/01/2016

et publication ou notification le 07/01/2016

